

## SEANCE DU 23 OCTOBRE 2018

**Date de convocation :** 13 octobre 2018

**Date d'affichage :** 31 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt trois octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents** : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, David Collette, Stéphanie Collette, Nadine Hélaïne, Martine Herman, Francis Lebeury, Anita Manson, Géraldine Poutrel.

**Absents excusés** : MM. Brigitte Langlois, Didier Touzé.

**Absents** : MM. Stéphanie Olivier, Étienne Bonnel.

**Secrétaire de séance** : Mme Christine Bisson.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 20 septembre 2018.

### **DON MARIAGE DU 21 SEPTEMBRE 2018**

Suite au mariage de Messieurs Andrew JONES et Christopher WATKINS, ces derniers ont décidé de faire un don pour la Commune de 100,00 Euros.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce don.

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ANNEE 2017**

Monsieur David COLLETTE, délégué au CLEP Saint Sauveur Aubigny, donne lecture du rapport annuel 2017 portant sur le prix et la qualité de l'eau potable, établi par le SDeau50 et adopté par le Comité Syndical en eau potable lors de la réunion du 26 septembre 2018.

L'eau est conforme aux normes en vigueur, elle est de très grande qualité et son prix n'a pas augmenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ledit rapport.

### **DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMISSION DE CONTROLE ELECTIONS**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal un courrier reçu de la Préfecture de la Manche relatif à la mise en place de commission de contrôle, dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, afin de désigner un Conseiller Municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de cette commission de contrôle ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du tribunal.

Madame Stéphanie COLLETTE accepte de participer aux travaux de la commission de contrôle en tant que représentante de la Commune.

## **TAXE FISCALE**

Suite à la demande effectuée par Monsieur David COLLETTE lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Taxe Spéciale d'Équipement a été créée en 1968, appliquée en 2009 et qu'elle est perçue par l'État au profit des Établissements Publics Fonciers locaux.

## **CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE HAMBYE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la création de la commune nouvelle de Hambye, issue de la fusion des communes de Hambye et Le Guislain.

La commune de Hambye est actuellement membre de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage et la commune de Le Guislain est membre de la Communauté de Communes de Villedieu Intercom.

Les deux conseils municipaux des communes constitutives de la future commune nouvelle ont délibéré en faveur d'un rattachement à la Communauté de Communes de Villedieu Intercom.

Le sens des avis rendus conduisent Monsieur le Sous-Préfet à formuler une proposition sur les options de rattachement envisageables. En application des dispositions de l'article L2113-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Sous-Préfet présentera une proposition de rattachement de la commune nouvelle de Hambye à la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage à la commission départementale de la coopération intercommunale le 30 octobre prochain.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émettent un avis favorable au rattachement de la commune nouvelle de Hambye à la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage à compter du 1er janvier 2019.

## **ENTREPRISE MARIE-TOIT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un litige avec l'entreprise MARIE-TOIT de REMILLY SUR LOZON.

Suite aux travaux qu'elle a effectué au niveau de la toiture de la Salle des Fêtes en avril 2016, un certain nombre de malfaçons ont été constatés. L'entreprise est intervenue une dernière fois le 25 juin 2018 afin de revoir le système de fixation. Par contre, la laine de verre et les dalles de plafond qui ont été abîmées lors des intempéries n'ont pas été remplacées. Malgré plusieurs relances l'entreprise MARIE-TOIT ne donne pas suite à nos demandes. De ce fait, Monsieur le Maire précise qu'il a été obligé de faire appel à son conseiller juridique afin d'intervenir dans cette affaire.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à poursuivre ces démarches.

## **DEPOT D'ORDURES SAUVAGES**

Suite au dépôt d'ordures sauvages constaté au village de La Belaisière, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, dans un premier temps, la mise en place d'un panneau.

## **FRELONS ASIATIQUES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que trois nids de frelons asiatiques ont fait l'objet d'une déclaration en Mairie depuis le 1er octobre. Ils se situent aux villages de La Plairie, Hôtel Girard et Montrocq. Ceux-ci ont été détruits par l'entreprise diligentée par la Commune.

## **PLAN NEIGE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le plan neige dans les mêmes conditions que les années passées et décide de faire appel à Monsieur Christophe RENARD de LE LOREY pour les interventions de déneigement.

Pour cela, il charge Monsieur David COLLETTE, Adjoint en charge des chemins, d'effectuer les démarches.

## **COMPTE RENDU COMMISSION CHEMINS**

Monsieur le Maire fait un compte rendu aux membres du Conseil Municipal de la visite des chemins qui s'est déroulée le 13 octobre.

Tout d'abord, la Commission constate qu'un certain nombre de propriétaires n'élaguent pas les arbres situés aux abords des routes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à Monsieur le Maire de faire un rappel des obligations et devoirs des propriétaires par voie de presse.

Des travaux de busage vont être nécessaire pour améliorer la sécurité dans le chemin de L'Hôtel Hommeril et de la route communale de La Cuirerie.

5 chemins nécessiteront des travaux de réfection de voirie dans les années à venir, à savoir les chemins de La Besnetière, La Bretonnière, La Plairie, La Landelle et La Lande Hurel.

Les membres de la Commission des chemins ont noté qu'un dos d'âne avait été installé sur la chaussée au niveau de l'Hôtel Cirou alors qu'aucune demande n'avait été effectuée en Mairie.

De ce fait, ils demandent à Monsieur le Maire d'intervenir auprès du propriétaire afin qu'il remette en état la chaussée.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise COLAS interviendra sur la Voirie d'Intérêt Communautaire n°74, dénommée route des Réaux, courant novembre.

## **ENTRETIEN DU CIMETIERE ET DES ESPACES PUBLICS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les Communes auront l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires à compter du 1er janvier 2020 dans les Cimetières.

De ce fait, il précise qu'un achat de matériel mutualisable est en cours d'étude avec d'autres Communes.

## **CONVENTION PROGRAMME DE RESTAURATION DES COURS D'EAU SEVES ET TAUTE**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la convention de programme de restauration des cours d'eau Sèves Et Taute reçue de Monsieur Thomas ORDONNEAU, Technicien rivières, de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche relative aux différents travaux à réaliser sur les chemins communaux Le Boulot et Sault Bout (passerelle engin 40 tonnes et retrait de buse), et L' Hôtel Es Addes (recharge en granulats et retrait de buse).

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **FESTIVAL LA LANDE MUSICALE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation en partenariat avec la Lande Musicale d'un concert le samedi 27 octobre à 20 h à l'église de Camberton avec un trio de flûtes et de harpes.

### **BOITE A LIRE**

Madame Christine BISSON, Conseillère Municipale, fait part aux membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de la cabane à lire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'organiser une inauguration de cette cabane à lire le vendredi 16 novembre 2018 à 17 h 00.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte cette proposition.

### **CELEBRATION CENTENAIRE DE LA 1ERE GUERRE MONDIALE**

Monsieur le Maire précise aux membre du Conseil Municipal qu'il a reçu une note de l'Association des Maires de France et de la Mission du centenaire invitant les Français à se rassembler autour du monument aux morts communal le samedi 10 novembre prochain.

Il précise d'autre part que des événements locaux pourront être associés.

L'Association des Anciens Combattants par l'intermédiaire de Monsieur Hubert ALEXANDRE précise qu'ils ne participeront pas à cette cérémonie. Au vu de cette précision, Monsieur le Maire annule cette commémoration du 10 novembre.

De plus, Monsieur le Maire regrette le comportement de Monsieur Émile ALEXANDRE qui a refusé tout dialogue constructif.

### **CABINET INFIRMIERES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu Madame Lucie ACHEEN, nouvelle infirmière, qui remplace Madame Cécile LEBEL depuis le 1er août 2018.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à modifier le bail et à le signer.

### **DEMANDE DE BON DE PIERRE**

Monsieur David COLLETTE propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder un bon de pierre à Madame Stéphanie COLLETTE pour la remise en état du chemin de l'Hôtel Hommeril (30 tonnes de 0,60 à prendre à Montsurvent).

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le bon.

### **COMMISSION FLEURISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la date de la commission fleurissement prévue le samedi 27 octobre 2018 à 14 h afin de procéder au fleurissement automnal du Bourg.

### **TRAVAUX ECOLE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le haut vent situé au niveau de l'école devait être restauré pendant les vacances de la Toussaint. Malgré le temps clément, l'entreprise n'est pas intervenue pour effectuer les travaux d'étanchéité du dit haut vent.

De ce fait, les membres du Conseil Municipal, demandent à Monsieur le Maire, d'intervenir auprès de l'entreprise.

### **FACTURE LEHODEY**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la facture reçue de l'entreprise LEHODEY TP d'un montant de 3 600 € TTC conforme au devis relatif au goudronnage du parking de la Salle de Convivialité.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à la payer en investissement au compte 2151 du Budget Commune.

### **COMPTE RENDU DES REUNIONS DE LA CMB**

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont tenues au niveau de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les travaux de busage à l'Hôtel Duclos sont effectués.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le jeudi 22 novembre 2018 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15.